

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 8 juin 2009 à 20 h 00 à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis :

Mairesse Lyz Beaulieu
Madame la conseillère Nicole Legault
Messieurs les conseillers Denis Harrison
Ronald Morin
Henri Grenier
Marc Campbell
Louis Marcel Caron

La directrice générale, Suzanne Robinson, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse ouvre la séance à 20 h 00

09-06-3844

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marc Campbell, appuyé par le conseiller Louis Marcel Caron et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MAI 2009**
4. **TRÉSORERIE :**
 - 4.a État des revenus et dépenses au 31 mai
 - 4.b Adoption des comptes à payer et chèques émis en mai
5. **AFFAIRES GÉNÉRALES :**
 - 5.a Résolution « Le sort du nucléaire au Québec : un choix de société »
 - 5.b Renouvellement lettre d'entente services aux sinistrés avec la Croix-Rouge
 - 5.c Conseil des maires
 - 5.d Demande d'appui Scierie « Augmentation Volume de Bois »
6. **VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS :**
 - 6.a Résolution autorisant l'adhésion pour le programme d'entretien préventif PEP
 - 6.b Appel d'offres concassé
 - 6.c Soumission pour l'asphalte
 - 6.d Réparation remorque
7. **LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 7.a Soumission démolition du bâtiment de la patinoire
 - 7.b Appel d'offres projet chalet de la patinoire
8. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT :**

8.a Résolution autorisant d'envoyer à l'avocat le dossier matricule 7234
27 5803 pour une requête en démolition

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE :

10. RÉGIES ET COMITÉS :

11. CORRESPONDANCE :

11.a une liste du courrier du mois de mai a été remise aux membres du conseil

12. PÉRIODE DE QUESTIONS :

13. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE :

09-06-3845

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MAI 2009

Il est proposé par la conseillère Nicole Legault appuyé par le conseiller Ronald Morin et résolu à l'unanimité d'accepter l'adoption du procès-verbal du 11 mai 2009.

ADOPTÉE

09-06-3846

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2009

Il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par le conseiller Denis Harrison et résolu à l'unanimité d'accepter l'état des revenus et des dépenses au 31 mai 2009 préparé par la directrice générale.

ADOPTÉE

09-06-3847

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS EN MAI 2009

Il est proposé par le conseiller Marc Campbell, appuyé par le conseiller Louis Marcel Caron et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer d'une somme de 178 567,51 \$ pour les déboursés et les chèques de 81 à 94, 172 à 224, payés en mai et les paies du mois de mai d'une somme de 24 048,74 \$.

ADOPTÉE

Je soussignée, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour payer toutes les dépenses autorisées dans les résolutions suivantes :

09-06-3847	09-06-3849
09-06-3850	09-06-3852
09-06-3854	09-06-3855
09-06-3856	09-06-3857
09-06-3858	

Suzanne Robinson,
Directrice générale

RÉSOLUTION «LE SORT DU NUCLÉAIRE AU QUÉBEC : UN CHOIX DE SOCIÉTÉ»

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de l'électronucléaire comporte des risques ayant des conséquences irrémédiables sur les écosystèmes et les humains;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est doté de ressources énormes d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle;

CONSIDÉRANT QUE le coût prévu par Hydro Québec pour la réfection de Gentilly-2 a plus que doublé depuis 2002, passant de 845 millions à 1,9 milliard de dollars, et que les coûts de réfection des réacteurs nucléaires en Ontario ont largement dépassé les prévisions;

CONSIDÉRANT QU' un accident ou une attaque terroriste à Gentilly-2 pourrait mener à une fusion du cœur du réacteur et/ou à un déversement de déchets radioactifs, ce qui rendrait inhabitable pour des décennies une partie importante du territoire du Québec et en ruinerait l'économie;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un réacteur de type CANDU-6 (comme celui de Gentilly-2) serait jugée trop dangereuse aujourd'hui par le régulateur fédéral;

CONSIDÉRANT QUE l'uranium, le combustible utilisé dans le réacteur Gentilly-2 n'est pas une ressource renouvelable et qu'il se transforme, dans le réacteur, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années;

CONSIDÉRANT QUE la pollution radioactive routinière générée par le fonctionnement normal de Gentilly-2 et les fuites provenant de l'aire de stockage des déchets radioactifs du réacteur augmentent le risque de cancer, de mutations génétiques et d'anomalies congénitales dans la population locale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Legault, appuyé par le conseiller Denis Harrison et résolu à l'unanimité d'accepter que la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain demande au gouvernement du Québec :

- de sursoir immédiatement à son projet de réfection du réacteur Gentilly-2;
- de mettre en place un plan détaillé de sécurisation physique de ladite centrale;
- de mettre en place un plan de remplacement de l'énergie nucléaire par les énergies douces, soit la conservation, l'efficacité énergétique et les formes d'énergie renouvelables.

AA : M. Jean Charest, PM du Québec

C.C. Mme Nathalie Normandeau, Vice-première ministre du Québec,
Ministre du MAMROT

M. Claude Béchar, Ministre du MRNF

Mme Line Beauchamp, Ministre du MDDEP

Mme Pauline Marois, Chef de l'opposition officielle du Québec

Mme Danielle Doyer, Députée du comté de Matapédia

M. Robert Coulombe, Président de l'UMQ

M. Philippe Giroul, MSQN, secrétariat

ADOPTÉE

09-06-3849

RENOUVELLEMENT LETTRE D'ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Louis Marcel Caron, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter le projet lettre d'entente services aux sinistrés entre la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour une durée de 3 ans au montant de 100,00 \$ par année.

ADOPTÉE

09-06-3850

CONSEIL DES MAIRES

Il est proposé par le conseiller Louis Marcel Caron, appuyé par la conseillère Nicole Legault et résolu à l'unanimité d'accepter que la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain partage avec la MRC d'Antoine-Labelle et la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus la facture pour le dîner qui sera servi en l'honneur de la retraite de monsieur Pierre Bouduas, directeur général, de la MRC lors de la rencontre du conseil des maires le mardi 23 juin 2009, à la salle Arc-en-ciel.

ADOPTÉE

09-06-3851

DEMANDE D'APPUI SCIERIE « AUGMENTATION VOLUME DE BOIS »

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain est gravement affectée par la crise forestière qui sévit actuellement dans la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE les volumes de bois des contrats d'approvisionnement forestier seront bientôt octroyés à la Scierie Bondu;

ATTENDU QUE Monsieur Lacombe, propriétaire de la Scierie Bondu, avait déjà accepté de faire l'échange de son volume de feuillus inscrit à son CAAF contre un volume supplémentaire en pin;

ATTENDU QUE le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur Forêts lui a tout simplement retiré son volume de feuillus sans augmenter son volume de pin;

ATTENDU QUE cette décision du Ministère met en péril la viabilité de l'usine, si celle-ci ne peut obtenir une augmentation de volume en pin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Harrison, appuyé par le conseiller Ronald Morin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'appui pour la Scierie Bondu, concernant l'augmentation du volume de bois.

ADOPTÉE

09-06-3852

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ADHÉSION POUR LE PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF PEP

Il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par le conseiller Ronald Morin et résolu à l'unanimité d'accepter l'adhésion au programme d'entretien préventif PEP et que soient autorisés Lionel Vossaert, directeur de voirie ou en son absence, Normand Gougeon, chef d'équipe à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis pour la Société de l'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉE

09-06-3853

APPEL D'OFFRES CONCASSÉ

Il est proposé par le conseiller Marc Campbell, appuyé par la conseillère Nicole Legault et résolu à l'unanimité d'accepter d'aller en appel d'offres pour l'achat de concassé environ 15 000 tonnes.

ADOPTÉE

09-06-3854

SOUSSION POUR L'ASPHALTE

Il est proposé par le conseiller Denis Harrison, appuyé par le conseiller Louis Marcel Caron et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Pavage Wemindji de Mont-Laurier au montant de 88,70 \$ la tonne transport compris.

ADOPTÉE

09-06-3855

RÉPARATION REMORQUE

Il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par le conseiller Ronald Morin et résolu à l'unanimité de faire réparer la remorque pour un montant approximatif de 1 200,00 \$.

ADOPTÉE

09-06-3856

SOUSSION DÉMOLITION DU BÂTIMENT DE LA PATINOIRE

Il est proposé par le conseiller Marc Campbell, appuyé par le conseiller Ronald Morin et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission d'Excavation Steve Gougeon au montant de 3 955 \$ plus les taxes pour la démolition du bâtiment de la patinoire.

ADOPTÉE

09-06-3857

APPEL D'OFFRES PROJET CHALET DE LA PATINOIRE

Il est proposé par le conseiller Louis Marcel Caron, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter les plans et devis de Pierre-Luc Beauregard, architecte, et d'aller en appel d'offres pour la reconstruction du chalet pour la patinoire.

ADOPTÉE

09-06-3858

RÉSOLUTION AUTORISANT D'ENVOYER À L'AVOCAT LE DOSSIER MATRICULE 7234 27 5803 POUR UNE REQUÊTE EN DÉMOLITION

Il est proposé par le conseiller Denis Harrison, appuyé par la conseillère Nicole Legault et résolu à l'unanimité d'accepter d'envoyer à Me Roger Rancourt le dossier matricule 7234 27 5803 pour qu'il procède à une requête en démolition.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Une liste du courrier du mois de mai a été remise aux membres du conseil

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Il a eu une période de questions de 20 h 10 à 20 h 25

AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance à 20 h 30

Lyz Beaulieu,
Mairesse

Suzanne Robinson,
directrice générale